



POUR ENRICHIR LE QUÉBEC

Mesures
pour renforcer
l'action du Québec
en matière
d'intégration
des immigrants

Affirmer les valeurs
communes de
la société québécoise

Québec 

Ce document est publié par la Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour plus d'information, communiquez avec

Direction des affaires publiques et des communications
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
360, rue McGill, bureau 2.09
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone: 514 873-8624, poste 20205

 Appareil téléscripteur (ATS) pour les personnes sourdes ou malentendantes

Région de Montréal: 514 864-8158
Partout ailleurs au Québec: 1 866 227-5968

Site Internet: www.micc.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales, 2008

ISBN : Version imprimée : 978-2-550-54400-5
Version électronique : 978-2-550-54401-2

© Gouvernement du Québec – 2008
Tous droits réservés pour tous pays

Design: Communications CGCOM



**Mesures
pour renforcer
l'action du Québec
en matière
d'intégration
des immigrants**

POUR ENRICHIR LE QUÉBEC

Affirmer les valeurs
communes de
la société québécoise

DESCRIPTION

1.1

FAIRE SIGNER, DANS LA *DEMANDE DE CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC*, UNE DÉCLARATION PORTANT SUR LES VALEURS COMMUNES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le formulaire *Demande de certificat de sélection du Québec* est modifié pour y inclure une déclaration à signer sur les valeurs communes de la société québécoise, afin de sensibiliser les candidats potentiels à ces valeurs ainsi qu'à l'importance d'apprendre le français au moment où ils déposent une demande d'immigration. En apposant leur signature, ils attestent avoir pris connaissance de ces valeurs et déclarent vouloir vivre dans le cadre et le respect de celles-ci et vouloir apprendre le français, s'ils ne le parlent pas déjà (voir le spécimen de la page 12).

1.2

INFORMER LES PERSONNES IMMIGRANTES DE FAÇON DÉTAILLÉE SUR LES VALEURS COMMUNES DU QUÉBEC

Les candidats à l'immigration sélectionnés ainsi que les nouveaux arrivants adultes recevront, depuis l'étranger ou à leur arrivée au Québec, de l'information détaillée sur les valeurs communes de la société québécoise. Cette mesure vise à renforcer l'action du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles auprès des personnes immigrantes en les sensibilisant à l'importance de respecter les valeurs communes du Québec et d'apprendre le français, si elles ne le parlent pas déjà.

L'information qui sera transmise aux candidats à l'immigration et aux nouveaux arrivants se déclinera sous différentes formes afin de les rejoindre adéquatement et de s'assurer qu'ils comprennent bien le message.

ENRICHIR

ACTIONS

- Ajouter une section sur les valeurs communes de la société québécoise dans les demandes de certificat de sélection du Québec des catégories de l'immigration économique et du regroupement familial

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Nombre et proportion des immigrants des catégories de l'immigration économique et du regroupement familial ayant signé la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*

- Renforcer l'information donnée sur les valeurs communes de la société québécoise dans tous les documents d'information du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles qui s'adressent aux personnes immigrantes adultes, y compris le guide *Apprendre le Québec* et les sites Internet Immigration-Québec et Québec interculturel
- Rendre accessible en ligne un module d'information sur les valeurs communes
- Enrichir le contenu sur les valeurs communes des séances d'information offertes aux personnes immigrantes à l'étranger et au Québec ainsi que le contenu des cours de français et de la francisation en ligne
- Diffuser un feuillet explicatif sur les valeurs communes auprès de la clientèle immigrante adulte, à l'étranger et au Québec
- Diffuser auprès des personnes immigrantes un DVD sur les valeurs communes
- Offrir au Québec aux personnes immigrantes adultes, en français et en d'autres langues, la séance d'information *Vivre au Québec* portant sur les valeurs communes

Niveau de connaissance et de compréhension des valeurs communes de la société québécoise

DESCRIPTION

1.3

INFORMER LES PERSONNES IMMIGRANTES SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Cette mesure, dont la mise en œuvre relève du Secrétariat à la condition féminine, vise à renseigner les personnes immigrantes et des communautés culturelles sur la valeur de l'égalité entre les sexes afin de faciliter leur intégration et leur pleine participation à la société.

L'information sera diffusée dans un guide qui traitera de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans une section réservée à cet effet dans le site Internet du Secrétariat à la condition féminine [www.scf.gouv.qc.ca].

ENRICHIR

ACTIONS

- Élaborer et diffuser un guide spécifique, traduit en plusieurs langues, à l'intention des personnes immigrantes et des communautés culturelles sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec
- Rendre accessible dans le site Internet du Secrétariat à la condition féminine, une section réservée à cet effet

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Niveau de connaissance et de compréhension des valeurs communes de la société québécoise

LES VALEURS COMMUNES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le Québec est une société d'expression française, démocratique et pluraliste basée sur la primauté du droit. L'État québécois et ses institutions sont laïques.

Le Québec accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde avec leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion. Le Québec offre des services à ces personnes pour faciliter leur intégration et leur pleine participation à la société québécoise.

S'intégrer à la société québécoise, c'est être prêt à connaître et à respecter ses valeurs communes.

AU QUÉBEC : PARLER FRANÇAIS, UNE NÉCESSITÉ

La société québécoise est régie par la *Charte de la langue française* qui fait du français la langue officielle du Québec. Le français est la langue des institutions publiques et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Le Québec tient à préserver et à promouvoir sa langue officielle. Le français représente non seulement un instrument de communication essentiel, mais aussi un symbole commun d'appartenance à la société québécoise.

Pour s'intégrer dans son nouveau milieu de vie, la personne immigrante qui ne maîtrise pas la langue française doit faire des efforts pour l'apprendre. Pour l'assister en ce sens, le gouvernement du Québec offre des cours de français. Les enfants des immigrants qui s'établissent à titre permanent au Québec fréquentent normalement l'école française. Les candidats à l'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel doivent démontrer une connaissance suffisante de la langue française pour obtenir un permis régulier.

LE QUÉBEC : UNE SOCIÉTÉ LIBRE ET DÉMOCRATIQUE

Le système politique du Québec repose sur la liberté d'expression et le droit à l'égalité des personnes ainsi que sur la participation des citoyens à des associations, à des partis politiques et à des instances administratives, comme des conseils d'administration. Les citoyens peuvent se porter candidats lors d'une élection et ont droit d'y voter. Ils élisent leurs représentants à tous les ordres de gouvernement. Lorsque l'État entend légiférer, les citoyens sont généralement invités à prendre part à des consultations afin d'exprimer leur point de vue sur des questions d'intérêt public. L'expression de comportements haineux, qu'ils soient de nature politique, religieuse ou ethnique, n'est pas tolérée. La société québécoise favorise la résolution des conflits par la négociation.

LE QUÉBEC : UN ÉTAT LAÏQUE

L'État québécois et ses institutions sont laïques. Leurs décisions et leurs actions sont indépendantes des pouvoirs religieux.

L'État québécois a déconfectionnalisé son système scolaire. L'enseignement religieux confessionnel ne fait pas partie du programme de l'école publique.

LE QUÉBEC : UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE

Le Québec se diversifie. La majorité francophone, les anglophones et les autochtones cohabitent avec des gens d'origines et de cultures diverses venus de partout dans le monde.

Le Québec encourage l'échange entre les cultures et le rapprochement entre les communautés et reconnaît l'enrichissement que constitue la diversité. Par ailleurs, tous peuvent choisir librement leur style de vie, leurs opinions ou leur religion, et ce, dans le respect des droits d'autrui. Les rapports entre les personnes s'instaurent avec respect et tolérance dans un climat d'entente.

LE QUÉBEC : UNE SOCIÉTÉ REPOSANT SUR LA PRIMAUTÉ DU DROIT

Le Québec est une société démocratique basée sur la primauté du droit. Toutes les personnes sont égales en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi. Elles doivent respecter toutes les lois quelles que soient leurs convictions.

Il est interdit de faire de la discrimination entre les personnes sur la base des motifs indiqués dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, soit :

- la race
- la couleur
- le sexe
- la grossesse
- l'orientation sexuelle
- l'état civil
- l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi
- la religion
- les convictions politiques
- la langue
- l'origine ethnique ou nationale
- la condition sociale
- le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap

À titre d'exemple, l'accès à un logement ne peut être refusé à une personne en raison de son origine ethnique, de sa condition sociale ou de son handicap. Au travail, la discrimination est interdite, notamment dans les offres d'emploi, le processus d'embauche et les conditions de travail. La loi prohibe également le harcèlement sous toutes ses formes. C'est aussi dans cet esprit qu'on reconnaît aux personnes homosexuelles les mêmes droits et responsabilités que tous les autres citoyens du Québec.

AU QUÉBEC: LES FEMMES ET LES HOMMES ONT LES MÊMES DROITS

Les femmes et les hommes sont égaux. Ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Les femmes peuvent exercer le métier ou la profession de leur choix. Elles sont présentes dans les postes de décision tels que députées, mairesses, conseillères, administratrices et gestionnaires de grandes entreprises. Elles peuvent exercer des métiers et des professions traditionnellement réservés aux hommes. Une travailleuse doit recevoir le même salaire qu'un travailleur lorsque leurs emplois, bien que différents, sont de même valeur ou de valeur équivalente dans l'entreprise.

Cette valeur d'égalité imprègne également les types d'unions reconnues au Québec. Qu'ils soient unis de fait, unis civilement ou mariés, les conjoints – de même sexe ou de sexes différents – demeurent égaux devant la loi. Les responsabilités des parents envers leurs enfants sont les mêmes. En cas de divorce lors d'un mariage ou de dissolution d'une union civile, les biens acquis pendant l'union constituant le patrimoine familial sont partagés également entre les conjoints.

Quant aux enfants, la loi oblige les parents ou les tuteurs à leur accorder la sécurité et l'attention nécessaires à leur épanouissement.

AU QUÉBEC : L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE SE FAIT DANS LE RESPECT DE CEUX D'AUTRUI ET DU BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL

Les libertés et les droits fondamentaux s'exercent dans le respect des droits et libertés d'autrui, de l'ordre public, du bien-être général des citoyens et des valeurs démocratiques du Québec. L'usage de la violence est interdit.

En somme, les Québécois attachent beaucoup d'importance au maintien d'un climat favorisant la liberté d'expression, le droit à l'égalité entre les personnes et le respect des différences. Ces valeurs et les lois de la société québécoise font consensus et assurent à chaque personne le droit, entre autres, de s'exprimer et de choisir librement son style de vie, ses opinions et sa religion.

www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca

Spécimen de la Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise à signer par la personne immigrante

Le Québec est une société pluraliste qui accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde avec leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion.

Le Québec offre des services aux personnes immigrantes pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne tels que la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde. En retour, les personnes immigrantes doivent s'adapter à leur milieu de vie.

Tous les Québécois, qu'ils soient natifs ou immigrés, ont des droits et responsabilités et peuvent choisir librement leur style de vie, leurs opinions ou leur religion; cependant tous doivent respecter toutes les lois quelles que soient leurs convictions.

L'État québécois et ses institutions sont laïques: les pouvoirs politiques et religieux sont séparés.

Tous les Québécois jouissent des droits et libertés reconnus par la *Charte des droits et libertés de la personne* et d'autres lois et ont la responsabilité de respecter les valeurs qui y sont énoncées.

VALEURS COMMUNES

Les principales valeurs énoncées dans cette charte qui fondent la société québécoise sont les suivantes :

- Le Québec est une société libre et démocratique.
- Les pouvoirs politiques et religieux au Québec sont séparés.
- Le Québec est une société pluraliste.
- La société québécoise est basée sur la primauté du droit.
- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits.
- L'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général.

La société québécoise est aussi régie par la *Charte de la langue française* qui fait du français la langue officielle du Québec. En conséquence, le français est la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

DÉCLARATION

COMPRENANT la portée et la signification de ce qui précède

et

ACCEPTANT de respecter les valeurs communes de la société québécoise,

JE DÉCLARE vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs communes et vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà.

Signature

Date

www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca

Québec 